

Les finances des départements entre 2015 et 2021

Après une amélioration entre 2015 et 2019, la situation financière des départements s'est dégradée en 2020 : les recettes de fonctionnement ont quasiment stagné en 2020 (- 0,4 %, mais + 0,6 % hors La Réunion, dont le financement du RSA a été repris par l'État), tandis que les dépenses de fonctionnement ont continué d'augmenter (+ 1,8 %, et + 3,1 % hors La Réunion). La baisse de l'épargne brute qui en a découlé (- 14,1 %), conjuguée au recul des recettes d'investissement (- 3,5 %), ont pesé sur les dépenses d'investissement, qui ralentissent (+ 1,0 %). La situation financière des départements est revenue en 2020 à son niveau de 2018. Selon les estimations tirées des budgets primitifs de 2021 votées en début d'année, les tendances observées en 2020 se prolongeraient en 2021 : nouvelle baisse de l'épargne brute, relance de l'investissement et augmentation de la dette.

Amélioration de la situation financière des départements de 2015 à 2019, puis dégradation

La situation financière des départements s'est améliorée entre 2015 et 2019 : le délai moyen de désendettement est passé de 5,2 ans en 2015 à 3,4 ans en 2019, soit une baisse de - 34 %. Cette amélioration était due, d'une part, à une importante augmentation de l'épargne brute (+ 43 % entre 2015 et 2019) et, d'autre part, mais dans une moindre mesure, à une baisse de l'encours de dette (- 6 %) (*Graphiques 1 à 3*).

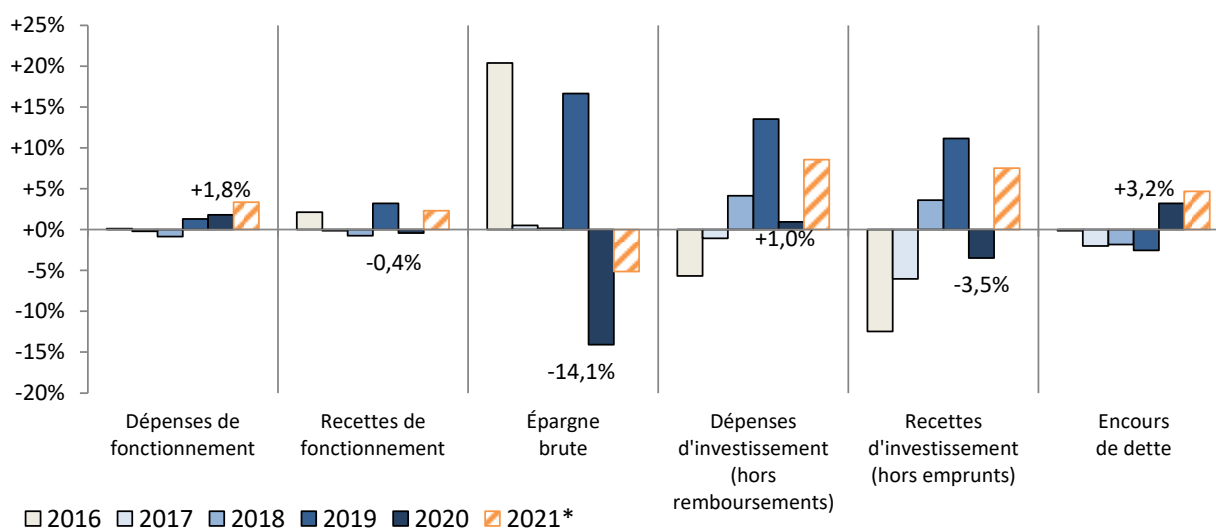
Les améliorations les plus fortes ont eu lieu en 2016 (du fait de l'augmentation des recettes fiscales, habituelles au lendemain d'élections) et en 2019 (du fait des rentrées particulièrement

dynamiques de DMTO, liées à la bonne tenue du marché de l'immobilier cette année-là) (*Graphiques 2 et 3*).

En 2020, année de crise de la covid-19, l'épargne brute, l'encours de dette et le délai de désendettement reviennent à leur niveau de 2018).

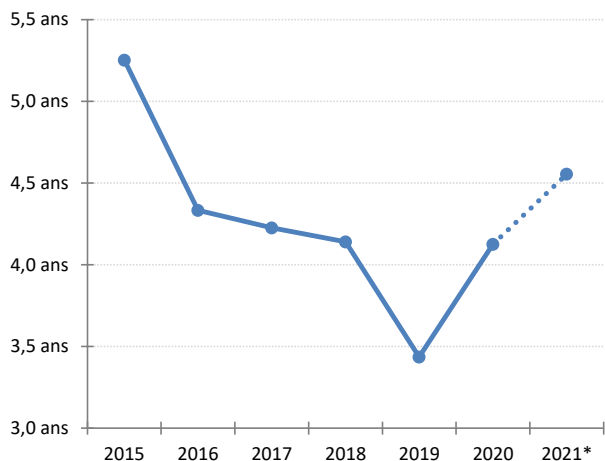
D'après les estimations des budgets primitifs 2021, votés en début d'année, la situation financière des départements continuerait de se dégrader en 2021 : le délai de désendettement augmenterait de + 0,5 an (à 4,6 ans en 2021), l'épargne brute continuerait de baisser (-5,1 %) et l'encours de dette augmenterait de nouveau (+ 4,7 %) (*Graphiques 1 à 3*).

Graphique 1 - Taux de croissance annuels des principaux agrégats comptables des départements



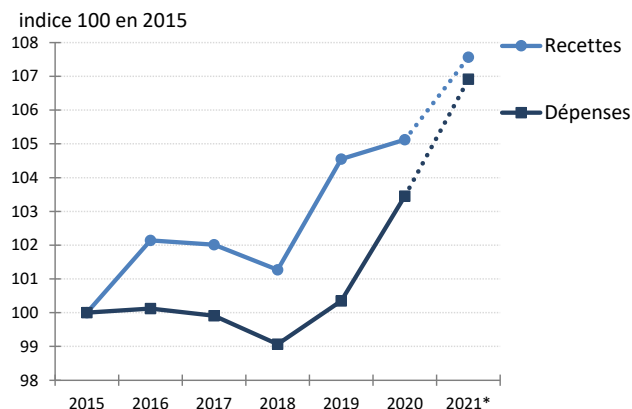
* Estimations à partir des budgets primitifs.
Source : DGCL. Données DGFIP.

Graphique 2 - Délai de désendettement des départements



* Estimation à partir des budgets primitifs.
Source : DGCL. Données DGFIP.

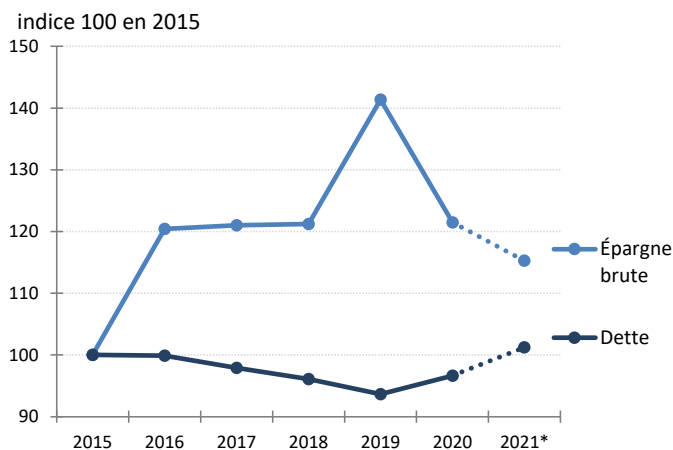
Graphique 4 - Évolution des recettes et dépenses de fonctionnement



Champs constants pour chaque couple d'années (et hors La Réunion en 2020).

* Estimations à partir des budgets primitifs.
Source : DGCL. Données DGFIP.

Graphique 3 - Évolution de l'épargne brute et de l'encours de dette des départements



* Estimations à partir des budgets primitifs.
Source : DGCL. Données DGFIP.

Quasi stabilité des recettes de fonctionnement en 2020 malgré le recul de l'activité économique

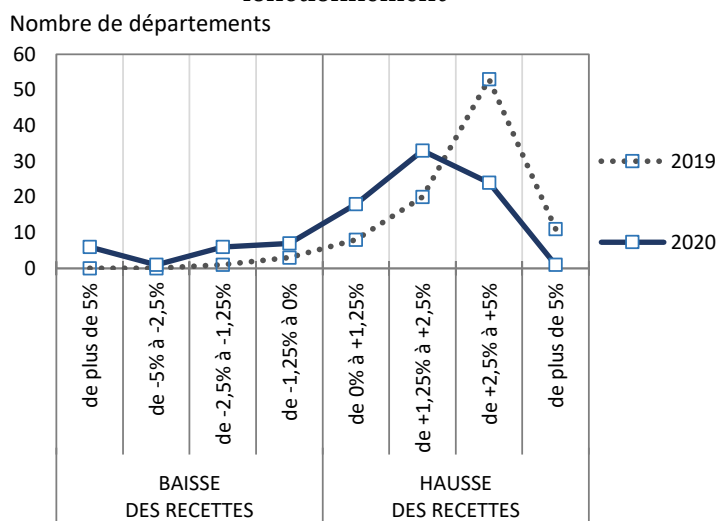
L'augmentation importante de l'épargne brute entre 2015 et 2019 était liée à une évolution plus rapide des recettes de fonctionnement (+ 4,5 % entre 2015 et 2019) par rapport aux dépenses de fonctionnement (+ 0,3 %) (graphique 4).

L'inverse est constaté en 2020 : faible augmentation des recettes (+ 0,6 % hors La Réunion, dont le financement du RSA a été repris par l'État, et - 0,4 % y compris La Réunion) et accélération des dépenses (+ 3,1 %, et + 1,8 % avec La Réunion).

Selon les estimations issues des budgets primitifs, les recettes de fonctionnement augmenteraient de nouveau en 2021 (+ 2,3 %), moins que les dépenses (+ 3,3 %).

La quasi stabilité des recettes de fonctionnement en 2020 masque des disparités territoriales : vingt départements ont vu leurs recettes diminuer en 2020, dont six départements avec des baisses en dessous de - 5 % (l'Ain, les Alpes-Maritimes, le Rhône, les Yvelines, les Hauts-de-Seine et La Réunion). C'est beaucoup plus qu'en 2019, où seulement quatre départements avaient des recettes qui baissaient, dont aucun en dessous de - 2,5 % (graphique 5). Les autres départements ont vu leurs recettes augmenter en 2020, dont vingt-cinq de plus de + 2,5 %. Un seul a vu ses recettes augmenter de plus de + 5 % en 2020 (la Côte d'Or, avec des DMTO en forte accélération), contre onze départements en 2019.

Graphique 5 - Répartition des départements selon les variations de leurs recettes de fonctionnement



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

La **fiscalité** (directe et indirecte) représente presque les trois quarts de ces recettes. Les principaux impôts locaux directs perçus par les départements sont, en 2020, la taxe foncière et la CVAE ; les autres principaux impôts et taxes sont les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) (*graphique 6*). L'ensemble du produit des impôts et taxes augmente de + 0,9 % en 2020 hors La Réunion (mais est resté stable (0,0 %) à champ courant).

Les produits de la taxe sur le foncier bâti en représentent la plus grande part ; ils ont augmenté de + 1,7 % en 2020 et dépassent 14 Md€ (*graphique 6*). En effet, les recettes de la taxe foncière sont peu sensibles à la conjoncture économique, et les taux sont restés très stables depuis la hausse de 2016, année post-électorale pour les départements.

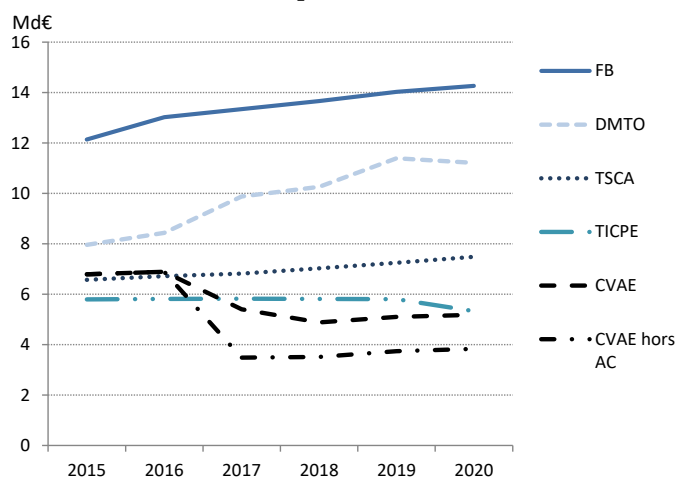
Le montant des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est lié directement à l'évolution du nombre de transactions immobilières et à celle des prix de l'immobilier. Depuis 2014, il dépend également des taux de la taxe de publicité foncière. En 2020, quatre départements ont de nouveau maintenu leur taux à 3,80 % (Indre, Isère, Morbihan et Mayotte) ; tous les autres conservent un taux correspondant au taux plafond de 4,50 %. En 2020, le marché de l'immobilier a connu un fort ralentissement, avec une forte baisse du nombre de transactions immobilières au début de l'année, du fait du confinement (*graphique 7a*). Malgré cela, les prix ont continué d'augmenter quasiment au même rythme qu'en 2019 (*graphique 7b*), et au total, le produit des DMTO n'a baissé que de - 1,6 % en 2020 (à 11,3 Md€), une réduction bien inférieure à ce qui avait été supposé au début de la crise sanitaire. Cette baisse masque des disparités importantes. Pour deux départements sur trois, le produit des DMTO a progressé, voire nettement augmenté dans certains cas puisque 25 d'entre eux affichent des taux de croissance supérieurs à + 5 %. Pour les 32 départements

enregistrant une baisse, cette dernière est en moyenne de - 6 % ; pour 14 d'entre eux, la situation est atypique puisqu'ils figurent dans la liste des contributeurs au fonds de péréquation, avec le plus souvent une contribution qui augmente, ce qui accentue leur perte de ressources.

La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) a progressé de + 3,3 % en 2020. Elle représente 7,5 Md€. La taxe intérieure sur les produits énergétiques (TICPE) a en revanche baissé de - 1,2 % hors La Réunion, sous l'effet du ralentissement de l'activité économique (- 8,1 % à champ courant, à 5,3 Md€).

Les produits de CVAE en 2020 (3,9 Md€) ont augmenté de + 1,7 %, peu touchés par la crise sanitaire, car se fondant sur les résultats des entreprises antérieurs à 2020.

Graphique 6 - Produits de la fiscalité des départements

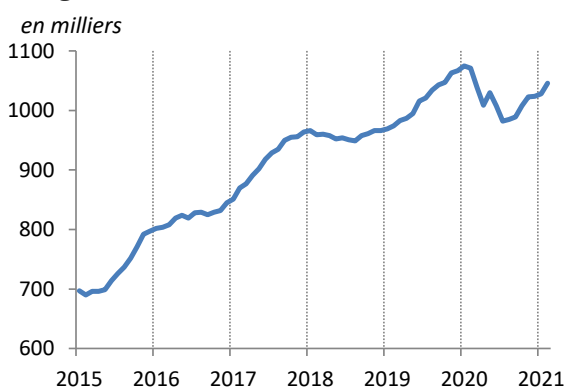


FB : foncier bâti ; DMTO : droits de mutation à titre onéreux ; TSCA : taxe sur les conventions d'assurance ; CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ; AC : attribution de compensation ; TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.

Champ : périmètre constant entre 2015 et 2020, donc hors Rhône, Martinique, Guyane, Corse et Paris.

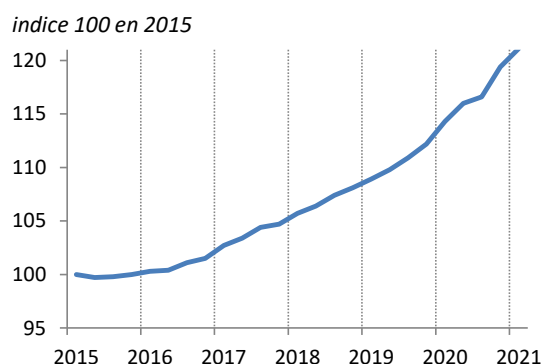
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Graphique 7a - Nombre de transactions de logements anciens cumulé sur 12 mois



Source : CGEDD - MLETR.

Graphique 7b - Indice trimestriel des prix des logements anciens - France métropolitaine (Indice CVS)



Source : Insee.

Après avoir légèrement augmenté en 2019 (+ 0,7 %), les **concours de l'Etat** baissent peu en 2020 (- 0,4 % en excluant le département de La Réunion dont le financement du RSA a été repris par l'Etat, et - 1,5 % à champ courant). La DGF est stable à champ constant, et la baisse des concours reflète celle des attributions de péréquation et de compensation fiscale (- 1,9 %), et plus particulièrement, celle des "Dotations pour transfert de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale" et des "Autres attributions de péréquation et de compensation".

Les **subventions et participations** reçues par les départements augmentent de + 3,2 % en 2020 à périmètre constant (+ 1,7 % à champ courant), après deux années successives de baisse (- 2,9% en 2019 et - 8,9 % en 2018). Cette hausse est principalement liée aux participations de l'État (sur les fonctions famille et enfance, et sur l'insertion, notamment), et aux dotations versées par la CNSA (en particulier au titre de l'APA). À l'inverse, les participations des régions diminuent de moitié, marquant le quasi achèvement des participations liées aux transferts de compétence transports.

Les **ventes de biens et services** baissent en 2020 (- 7,0 %, après + 7,1 % en 2019). Cette diminution s'explique par la baisse des redevances et des droits des services à caractère culturel ou à caractère social, services qui ont été interrompus du fait de la crise sanitaire.

Les **autres recettes de fonctionnement**, qui pour les départements sont essentiellement composées des recouvrements de dépenses d'aide sociale, baissent sensiblement, pour la quatrième année consécutive (- 6,4 % en 2020).

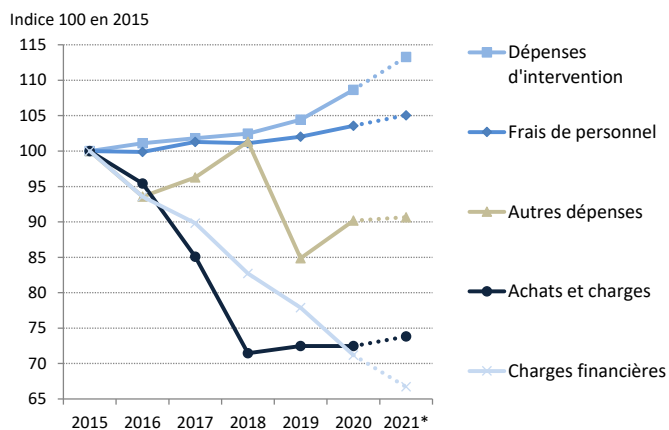
Les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter en 2020

En 2020, les dépenses de fonctionnement des départements ont augmenté de + 3,1 %, hors La Réunion pour neutraliser les effets de la suppression des dépenses liées au RSA (elles augmentent de + 1,8 % à champ courant). Il s'agit donc en 2020 d'une nette accélération des dépenses (après + 1,3 % en 2019, hors Paris). Seuls huit départements (dont La Réunion) ont vu leurs dépenses diminuer en 2020, dont deux départements qui enregistrent des baisses plus fortes que - 5 % (l'Ain, avec l'arrêt en 2020 des dépenses liées aux transports transférés à la région, et La Réunion). C'est beaucoup moins qu'en 2019, où dix-neuf départements avaient des dépenses de fonctionnement qui baissaient. Les autres départements ont vu leurs dépenses augmenter en 2020, dont seize de plus de + 5 %, contre seulement trois départements en 2019.

Les **achats et charges externes** n'ont pourtant que très peu augmenté (+ 0,2 % en 2020, après + 1,4 % l'année précédente ; la chute des achats en 2017 et 2018 correspond au transfert de la compétence transport aux régions) (*graphique 8*). Malgré les achats de matériel de protection dans le cadre de la lutte contre la covid-19, des économies ont pu être dégagées sur d'autres postes. En 2021, ils augmenteraient de + 1,9 %.

Les **frais de personnel** accélèrent en 2020 (+ 1,6 % en 2020) et les **charges financières** continuent de diminuer (- 8,5%) grâce aux taux d'intérêt très bas appliqués ces dernières années, et à la baisse du stock de dette constaté en 2018 et 2019. On retrouverait ces ordres de grandeur de nouveau en 2021 selon les budgets primitifs (+ 1,4 % pour les frais de personnel et - 6,3 % pour les charges financières).

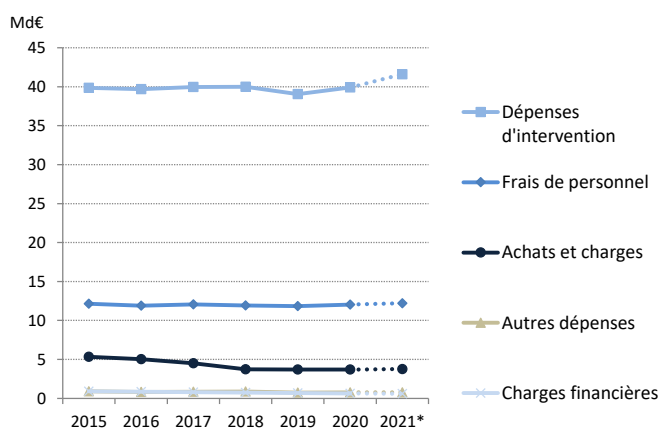
Graphiques 8 - Évolution des dépenses de fonctionnement des départements selon le type de dépenses
8a : en évolution depuis 2015



Champs constants pour chaque couple d'années (et hors La Réunion en 2020).

* Estimations à partir des budgets primitifs.

8b : en milliards d'euros



Champ courant sur les départements (donc hors CTU de Martinique et Guyane à partir de 2016, hors Collectivité de Corse à partir de 2018 et hors Ville de Paris à partir de 2019).

* Estimations à partir des budgets primitifs.

Source : DGCL. Données DGFIP.

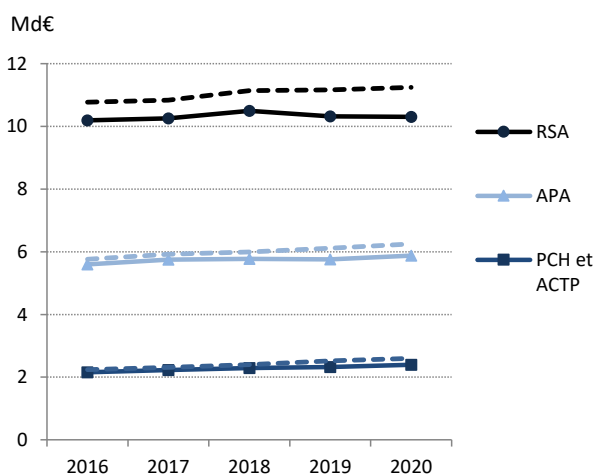
L'influence de la crise sanitaire est concentrée sur les **dépenses d'intervention**. Pour les départements, la très grande majorité de ces dépenses relève de l'action sociale : presque la moitié est constituée des « allocations individuelles de solidarité » (AIS), c'est-à-dire le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation de handicap (PCH), qui se substitue progressivement à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

Ces dépenses d'allocations individuelles ont augmenté globalement de + 5,0 % en 2020 si l'on exclut La Réunion (+ 1,0 % pour l'ensemble des départements). En particulier, les dépenses départementales liées au RSA ont augmenté, hors La Réunion, de + 7,2 % en 2020 (graphiques 9). La crise sanitaire a en effet entraîné une augmentation du nombre de bénéficiaires en 2020. Les dépenses liées à l'APA ont augmenté de + 2,1 %, au même rythme qu'en 2019. Celles liées au handicap (PCH et ACTP) sont celles qui ont évolué le plus rapidement depuis 2015 (et de + 3,3 % en 2020), mais elles demeurent très inférieures à l'APA et au RSA (graphiques 9).

Au total, les dépenses d'intervention ont augmenté de + 4,0 % en 2020 (hors La Réunion). Elles poursuivraient leur augmentation à peu près au même rythme en 2021 (+ 4,3 %), selon les budgets primitifs (graphiques 8).

Graphiques 9 - Dépenses d'allocations individuelles de solidarité

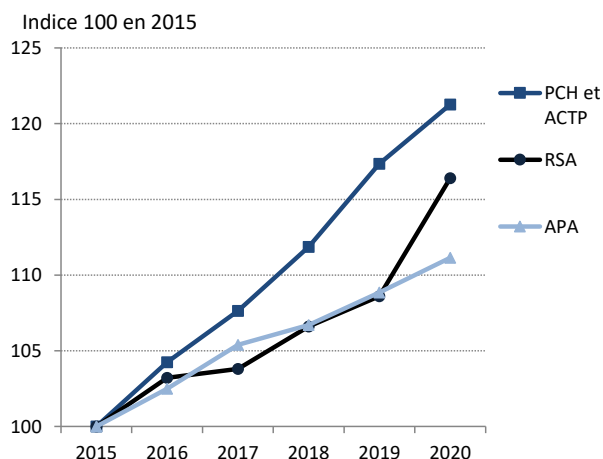
9a - en milliards d'euros*



* En pointillé, dépenses de toutes les collectivités concernées par les dépenses d'AIS, donc y compris la Ville de Paris, la Corse, la Martinique, la Guyane et la métropole de Lyon. En traits pleins, seulement les départements (y compris La Réunion).

RSA : revenu de solidarité active ; AIS : allocations individuelles de solidarité ; PCH et ACTP : prestation de compensation de handicap, qui se substitue progressivement à l'allocation compensatrice pour tierce personne ; APA : allocation personnalisée d'autonomie.

9b - en évolution depuis 2015



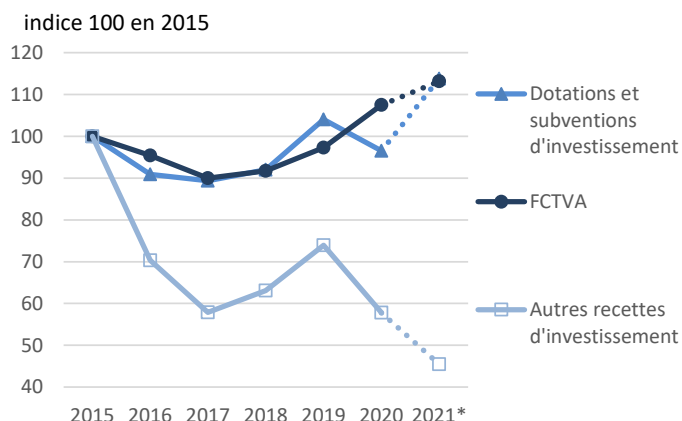
Champs constants pour chaque couple d'années (et hors La Réunion en 2020).

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Baisse des recettes d'investissement en 2020

Les recettes d'investissement (hors emprunts) ont baissé en 2020 (- 3,5 %), après une très forte augmentation en 2019 (+ 11,1 %) (graphique 10).

Graphique 10 - Recettes d'investissement des départements (hors emprunts)



Champs constants pour chaque couple d'années.

* Estimations à partir des budgets primitifs.

Source : DGCL. Données DGFIP.

Le **FCTVA** versé par l'État a pourtant accéléré en 2020 sa progression, entamée en 2018 (+ 10,5 % en 2020, après + 6,1 % en 2019 et +1,9 % en 2018) et corrélée à la hausse des investissements réalisés.

Mais les **dotations et subventions d'investissement** ont baissé en 2020 (- 7,2 %) : cette diminution est notamment liée au remplacement de la DGE (dotation globale d'équipement) par la DSID (dotation de soutien à l'investissement des départements) : si le niveau d'autorisation d'engagement de la dotation a été maintenu, ses crédits sont désormais décaissés au fur et à mesure de la réalisation des opérations d'investissement et l'année 2019 avait connu des

ouvertures de crédits complémentaires pour assurer l'apurement des restes à payer de l'ancienne DGE ; d'autre part, les subventions d'investissement en provenance de l'État et des régions ont été en 2020 fortement réduites.

Les **autres recettes d'investissement** ont baissé, elles aussi, fortement en 2020 (- 21,8 %, après + 17,1 % en 2019), notamment du fait du repli des cessions d'immobilisations dans certains départements, après il est vrai une année 2019 marquée par de fortes augmentations.

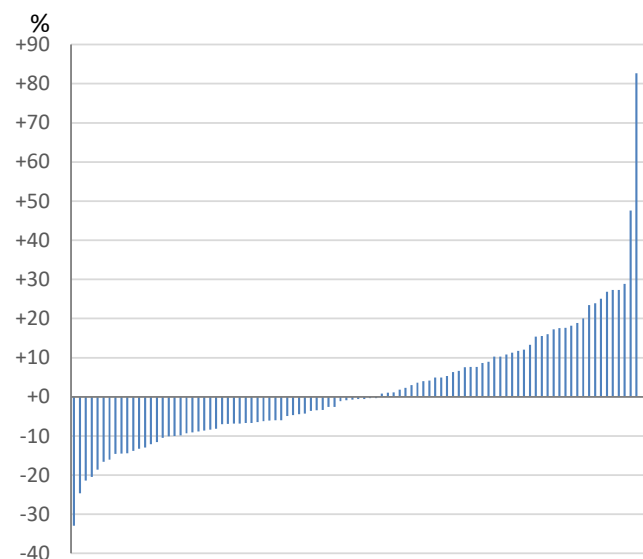
En 2021, les recettes d'investissement pourraient augmenter de + 7,5 %, du fait d'une importante augmentation des dotations et subventions d'investissement (+ 17,9 %).

Ralentissement des dépenses d'investissement en 2020

Cette diminution des recettes, conjuguée au retour de l'épargne brute à son niveau de 2018, freine le rebond des investissements entamé en 2018 : les dépenses d'investissement (hors remboursements de dette) n'ont augmenté que de + 1,0 % en 2020, après + 13,5 % l'année précédente. Cette évolution modérée masque des disparités importantes entre départements (*graphique 11*). La moitié des départements a en effet réduit ses investissements, parfois très fortement (jusqu'à -33 % dans les Deux-Sèvres), tandis que l'autre moitié les a augmentés, parfois très fortement aussi (jusqu'à + 83 % dans l'Yonne).

D'après les estimations tirées des budgets primitifs, les dépenses d'investissement augmenteraient plus fortement en 2021 (+ 8,6 %).

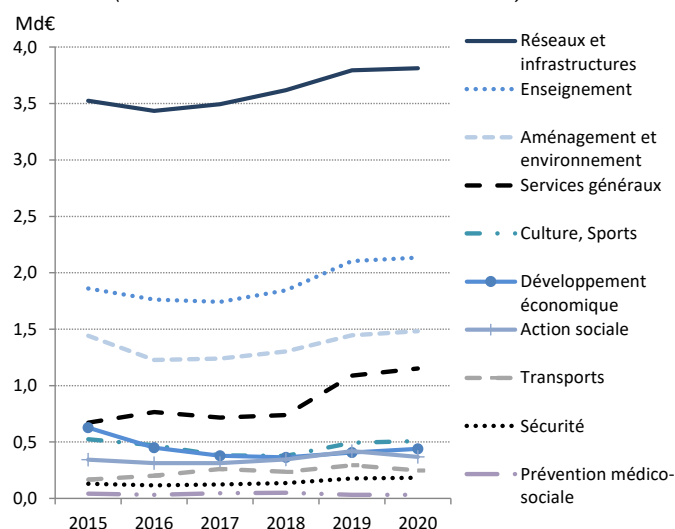
Graphique 11 - Taux de croissance des dépenses d'investissement des 96 départements en 2020 (hors remboursements de dette)



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, opérations réelles.

Alors que les dépenses de fonctionnement des départements sont essentiellement des dépenses sociales, les investissements relèvent surtout du réseau routier, puis dans une moindre mesure des collèges, et ensuite de l'aménagement et du développement urbain et rural (*graphique 12*). Les fonctions ayant le plus reculé en 2020 sont l'action sociale et les transports ; celles ayant le plus progressé sont le développement économique et la sécurité, dont les montants restent malgré tout très faibles.

Graphique 12 - Dépenses d'investissement des départements par fonction (hors remboursements de dettes)

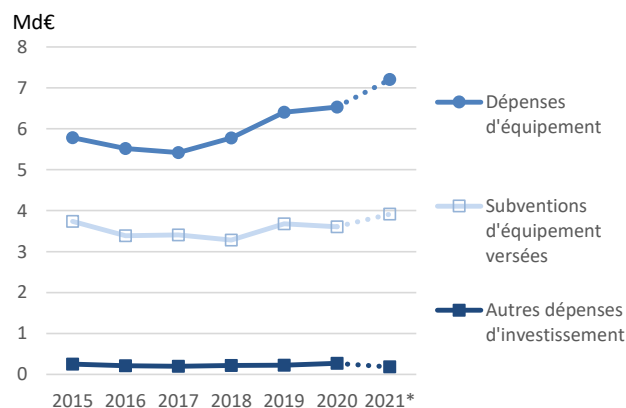


Champ : à périmètre constant entre 2015 et 2020, donc hors Rhône, Martinique, Guyane, Corse et Paris.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, opérations réelles.

On distingue trois types de dépenses d'investissement. Les **dépenses d'équipement** ont crû en 2020 à un rythme très inférieur à celui de 2019 (+ 2,0 %, après + 11,9 %) (*graphique 13*).

Graphique 13 - Dépenses d'investissement des départements (hors remboursements de dettes)



Champ courant sur les départements (donc hors CTU de Martinique et Guyane à partir de 2016, hors Collectivité de Corse à partir de 2018 et hors Ville de Paris à partir de 2019).

* Estimations à partir des budgets primitifs.

Source : DGCL. Données DGFIP.

Par ailleurs, les **subventions d'équipement versées** ont baissé (- 2,0 %), après avoir fortement augmenté en 2019 (+ 16,9 % à champ constant, hors Paris). Les évolutions sont très contrastées selon les secteurs : fortes hausses des subventions d'équipement en faveur des personnes âgées, des infrastructures de transports, ou vers l'environnement ; baisses dans l'enseignement et dans le transport de voyageurs.

Les **autres dépenses d'investissement** ont en revanche augmenté fortement en 2020 (+ 20,9 %), principalement sous forme de prêts, d'avances remboursables ou de titres de participations, en lien avec la relance de l'activité. Les montants engagés restent cependant très faibles (*graphique 13*).

Stabilité des disparités globales de délai de désendettement depuis 2015

Le délai de désendettement mesure le nombre théorique d'années d'épargne brute pour rembourser son stock de dette. Malgré une détérioration sur 2020, ce délai moyen s'est amélioré de 2015 à 2020.

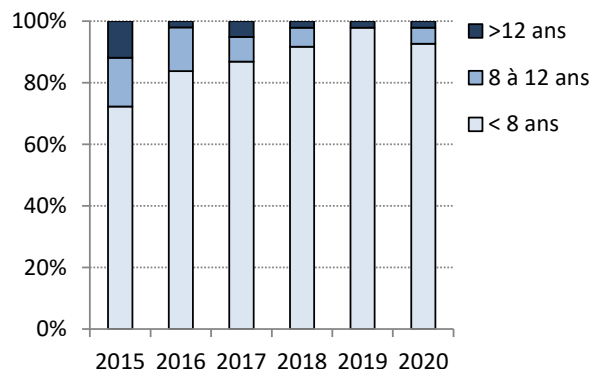
Cette amélioration masque cependant des disparités : en 2015, 25 départements affichaient un délai de désendettement supérieur à 8 ans (*graphique 14*). Après quatre années d'amélioration, ce n'était plus le cas que pour 2 départements en 2019 : l'Aisne et la Seine-Saint-Denis, dont les délais de désendettement dépassaient même 12 ans.

En 2020, ces deux départements sont toujours dans ce cas, mais 5 autres départements ont désormais des délais de désendettement supérieurs à 8 ans : les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et le Rhône, mais aussi la Nièvre et le Val-de-Marne (*graphique 15*), qui avaient pourtant réussi à assainir en 2019 des situations très dégradées auparavant. En 2020 comme chaque année auparavant, l'Indre continue de financer ses investissements sur ses seules ressources propres et de n'avoir aucune dette.

Entre 2015 et 2020 les délais de désendettement se sont réduits, mais la disparité globale autour de ces moyennes en diminution ne s'est pas réellement modifiée : les écarts relatifs entre les

délais de désendettement les plus élevés et ceux les plus courts sont restés à peu près les mêmes.

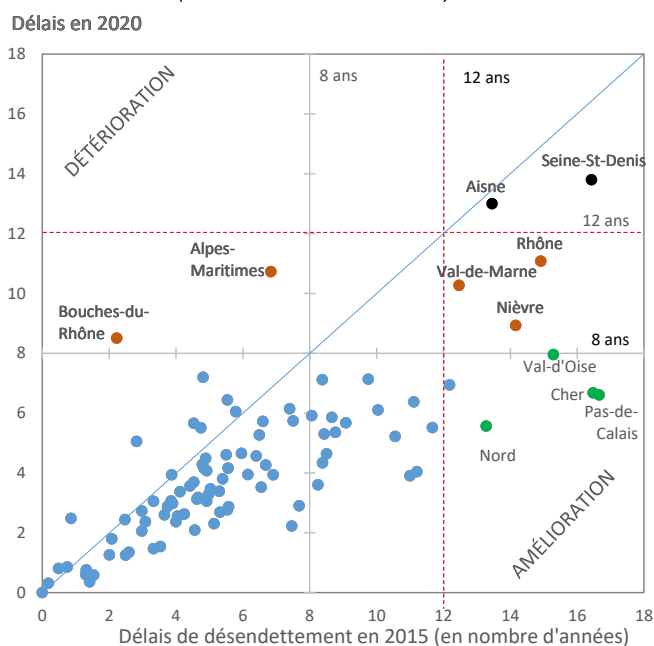
Graphique 14 - Répartition des départements selon leur délai de désendettement



Lecture : En 2015, 72 % des départements avaient un délai de désendettement inférieur à 8 ans.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

Graphique 15 - Délai de désendettement des départements en 2015 et en 2020 (en nombre d'années)



Lecture : En 2015, le Pas-de-Calais avait un délai de désendettement de 16,7 ans (axe horizontal) ; en 2020 il est de 6,6 ans (axe vertical).

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

Pour en savoir plus :

- BIS n°153 : « Les finances des collectivités locales en 2020 ». DGCL, juillet 2021.

- Les tableaux des comptes des départements sont consultables en ligne sur le site du département des statistiques et des études locales (DESL) de la DGCL :

https://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales#finances_locales

- Ce BIS est en très grande partie extrait de la contribution de la DGCL au rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale. L'article complet est consultable à :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/rapports-lobservatoire-des-finances-et-gestion-publique-locales-ofgl>

Comptes des départements (a)

(en milliards d'euros)

| Budgets principaux | Valeurs provisoires | | | | | | Estimations (f) | | |
|---|---------------------|--|--------------|--|--------------|----------------|-----------------|----------------|--------------|
| | 2017 | 2018 / 2017 à champ constant (c) | 2018 | 2019 / 2018 à champ constant (d) | 2019 (e) | 2020 / 2019 | 2020 | 2021 / 2020 | 2021 |
| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1) | 58,19 | -0,8 % | 57,28 | +1,3 % | 56,01 | +1,8 % | 57,03 | +3,3% | 58,94 |
| Achats et charges externes | 4,49 | -16,0 % | 3,73 | +1,5 % | 3,69 | +0,2 % | 3,69 | +1,9% | 3,76 |
| Frais de personnel | 12,07 | -0,2 % | 11,92 | +1,0 % | 11,85 | +1,6 % | 12,04 | +1,4% | 12,21 |
| Charges financières | 0,81 | -7,9 % | 0,73 | -6,0 % | 0,69 | -8,5 % | 0,63 | -6,3% | 0,59 |
| Dépenses d'intervention | 39,97 | +0,7 % | 40,01 | +1,9 % | 39,06 | +2,2 % | 39,90 | +4,3% | 41,60 |
| Autres dépenses de fonctionnement | 0,85 | +5,3 % | 0,89 | -16,2 % | 0,73 | +6,4 % | 0,77 | +0,5% | 0,78 |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2) | 66,00 | -0,7 % | 65,06 | +3,2 % | 65,15 | -0,4 % | 64,88 | +2,3% | 66,39 |
| Impôts et taxes | 47,24 | +0,7 % | 47,28 | +4,8 % | 47,67 | -0,0 % | 47,65 | +3,2% | 49,19 |
| - Impôts locaux | 21,34 | -0,8 % | 21,09 | +3,2 % | 21,34 | +1,3 % | 21,62 | -4,9% | 10,94 |
| - Autres impôts et taxes (Dont : DMTO) | 25,90 | +1,9 % | 26,19 | +6,2 % | 26,33 | -1,1 % | 26,03 | +46,9% | 38,25 |
| (TICPE) | 11,15 | +4,0 % | 11,52 | +11,1 % | 11,50 | -1,6 % | 11,31 | -11,3% | 10,02 |
| (TSCA) | 6,14 | -0,1 % | 6,10 | -0,1 % | 5,83 | -8,1 % | 5,35 | -14,4% | 4,58 |
| Concours de l'État | 6,96 | +3,1 % | 7,12 | +3,1 % | 7,27 | +3,3 % | 7,52 | -12,7% | 6,56 |
| 10,50 | -0,0 % | 10,36 | +0,7 % | 10,43 | -1,5 % | 10,27 | -0,5% | 10,22 | |
| - Dotations globales de fonctionnement (DGF) | 8,26 | -0,2 % | 8,14 | -0,1 % | 8,13 | -1,6 % | 8,01 | -0,4% | 7,98 |
| - Autres dotations | 0,46 | +2,0 % | 0,46 | -1,2 % | 0,46 | -0,1 % | 0,46 | +0,3% | 0,46 |
| - Péréquations et compensations fiscales | 1,77 | +0,4 % | 1,76 | +4,9 % | 1,84 | -1,8 % | 1,81 | -1,6% | 1,78 |
| Subventions reçues et participations | 5,31 | -8,9 % | 4,81 | -2,9 % | 4,60 | +1,7 % | 4,68 | +2,6% | 4,80 |
| Ventes de biens et services | 0,59 | -26,6 % | 0,43 | +7,1 % | 0,47 | -7,0 % | 0,43 | -7,3% | 0,40 |
| Autres recettes de fonctionnement | 2,36 | -7,5 % | 2,17 | -5,6 % | 1,98 | -6,4 % | 1,86 | -3,7% | 1,79 |
| Épargne brute (3) = (2)-(1) | 7,81 | +0,2 % | 7,78 | +16,7 % | 9,14 | -14,1 % | 7,85 | -5,1% | 7,45 |
| Épargne nette = (3)-(8) | 4,51 | +1,7 % | 4,56 | +24,6 % | 5,74 | -20,4 % | 4,57 | -10,6% | 4,09 |
| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4) | 9,02 | +4,1 % | 9,28 | +13,5 % | 10,31 | +1,0 % | 10,41 | +8,6% | 11,30 |
| Dépenses d'équipement | 5,42 | +7,9 % | 5,77 | +11,9 % | 6,41 | +2,0 % | 6,53 | +10,3% | 7,21 |
| Subventions d'équipement versées | 3,40 | -2,4 % | 3,28 | +16,9 % | 3,68 | -2,0 % | 3,61 | +8,5% | 3,92 |
| Autres dépenses d'investissement | 0,20 | +13,0 % | 0,22 | +8,4 % | 0,22 | +20,9 % | 0,27 | -32,0% | 0,18 |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5) | 2,44 | +3,6 % | 2,49 | +11,1 % | 2,53 | -3,5 % | 2,44 | +7,5% | 2,63 |
| FCTVA | 0,83 | +1,9 % | 0,84 | +6,1 % | 0,89 | +10,5 % | 0,98 | +5,3% | 1,03 |
| Dotations et subventions d'investissement | 1,20 | +2,9 % | 1,21 | +13,1 % | 1,22 | -7,2 % | 1,13 | +17,9% | 1,34 |
| Autres recettes d'investissement | 0,40 | +9,0 % | 0,43 | +17,1 % | 0,43 | -21,8 % | 0,33 | -21,3% | 0,26 |
| DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4) | 67,21 | -0,2 % | 66,56 | +3,0 % | 66,32 | +1,7 % | 67,44 | +4,2% | 70,24 |
| RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5) | 68,43 | -0,6 % | 67,55 | +3,5 % | 67,68 | -0,5 % | 67,33 | +2,5% | 69,02 |
| Capacité ou besoin de financement = (7)-(6) | 1,23 | | 0,99 | | +1,36 | | -0,11 | | -1,22 |
| Remboursements de dette (8) | 3,30 | -2,0 % | 3,23 | +5,2 % | 3,40 | -3,4 % | 3,28 | +2,5% | 3,36 |
| Emprunts (9) | 2,50 | +0,9 % | 2,49 | -2,2 % | 2,44 | +72,3 % | 4,20 | +16,3% | 4,89 |
| Flux net de dette = (9)-(8) | -0,80 | | -0,73 | | -0,96 | | +0,92 | | 1,52 |
| DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8) | 70,51 | -0,3 % | 69,79 | +3,1 % | 69,72 | +1,4 % | 70,72 | +4,1% | 73,61 |
| RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9) | 70,93 | -0,5 % | 70,04 | +3,3 % | 70,12 | +2,0 % | 71,53 | +3,3% | 73,91 |
| Variation du fonds de roulement = (11)-(10) | 0,42 | | 0,26 | | +0,40 | | +0,81 | | 0,30 |
| Dettes au 31 décembre (12) (b) | 33,01 | -1,8% | 32,22 | -2,5 % | 31,40 | +3,2 % | 32,40 | +4,7% | 33,93 |
| Ratios | | | | | | | | | |
| Taux d'épargne brute = (3) / (2) | 11,8% | +0,1 pt | 12,0% | +1,6 pt | 14,0% | -1,9 pt | 12,1% | +0,9 pt | 11,2% |
| Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2) | 6,8% | +0,2 pt | 7,0% | +1,5 pt | 8,8% | -1,8 pt | 7,0% | +0,9 pt | 6,2% |
| Taux d'endettement = (12) / (2) | 50,0% | -0,5 pt | 49,5% | -2,9 pt | 48,2% | +1,7 pt | 49,9% | -1,2 pt | 51,1% |
| Délai de désendettement = (12) / (3) | 4,2 ans | -0,1 an | 4,1 ans | -0,7 an | 3,4 ans | +0,7 an | 4,1 ans | -0,4 an | 4,6 ans |

(a) Hors collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane à partir de 2016 et de Corse à partir de 2018.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Corse.

(d) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Paris.

(e) La Ville de Paris, créée en 2019 en lieu et place du département et de la commune de Paris, est considérée comme une commune.

(f) Estimations obtenues à partir de l'évolution des budgets primitifs des départements 2020 et 2021 en opérations budgétaires.

Source : DGCL. Données DGFIP ; budgets principaux.